



# Peyrolles-info

## 81

### Conseil municipal du 28 octobre 2010

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Françoise LETOWSKI , Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX.

Absents: Dorothee GIVONNE, Pierre HÉNON,.

Pouvoirs de Pierre HÉNON à François ABBOU

Secrétaire de séance: Sophie MOREAU

La séance est ouverte à 18h

Le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

#### 1. DÉCISION MODIFICATIVE N°3 :

##### ETUDE DE SOL POUR REMISE AUX NORMES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le maire rappelle au Conseil Municipal le projet de remise aux normes des assainissements non collectifs.

Le projet se réalisera en deux volets :

- premier volet : étude,
- second volet : travaux.

Le maire rappelle également que ce projet est financé par le Conseil Général pour 10 %, par l'Agence de l'Eau pour 30%, et par les propriétaires pour 60 %.

Concernant le premier volet : l'étude coûte 1 050 € HT par foyer, soit 1 255,80 € TTC. Cinq foyers vont faire cette étude. Les frais d'étude s'élèvent donc à 5 X 1 255,80 € = 6 279 € TTC. La commune avancera ces frais aux particuliers qui devront la rembourser à 60 % à la fin du projet (cette opération devant rester blanche pour le budget communal). Les propriétaires devront donc s'engager par convention avec la commune.

| Désignation                                       | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|---|--------------------------------|----------------------------------|
| D 208 : Autres immos incorporelles                | 6 279.00€                      |                                  |
| <b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b> | <b>6 279.00€</b>               |                                  |
| R 1326-1 : subvent° Agence de l'Eau 30 %          |                                | 1 883.70€                        |
| R 1326-2 : subvention Conseil Général 10 %        |                                | 627.90€                          |
| R 1328 : participations particuliers 60%          |                                | 3 767.40€                        |
| <b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>  |                                | <b>6 279.00€</b>                 |

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'augmentation de crédits exceptionnels ci-dessus et mandate le maire pour signer les conventions avec les propriétaires dans le cadre de ce projet.

## **2. MARCHÉ DE TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ ET RÉFECTION DE LA VOIERIE COMMUNALE AU « SERRE DE CLAYRAC »**

Trois entreprises ont répondu à la demande de marché à procédure adaptée lancée pour réaliser les travaux. Lors de l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres du 22 octobre 2010, les entreprises étaient au dessus de l'enveloppe prévue par la DDTM qui était de 31 130 € HT. Elles ont accepté de diminuer leur prix après négociation.

Le tableau suivant résume les offres de prix proposées :

| <b>Entreprises candidates</b> | <b>Première offre HT</b> | <b>Rabais</b> | <b>Seconde offre HT</b> | <b>Délais d'exécution (à partir de mars)</b> |
|-------------------------------|--------------------------|---------------|-------------------------|--|
| <b>CABRIT</b>                 | 34 915.90 €              | 1 400 €       | 33 515.90 €             | 12 jours                                     |
| <b>LEGRAND</b>                | 34 950.00 €              | 1 300 €       | 33 650.00 €             | 15 jours                                     |
| <b>BOURRELY</b>               | 35 740.00 €              | 2 500 €       | 33 240.00 €             | 30 jours                                     |

Les critères d'attribution du marché (selon la délibération du 24 novembre 2007) ont été pondérés de la façon suivante :

| <b>Entreprises</b> | <b>Prix (50 %)</b> | <b>Valeur technique (40 %)</b> | <b>Délai (10 %)</b> | <b>Note globale</b> |
|--------------------|--------------------|--------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>CABRIT</b>      | 9                  | 8                              | 10                  | 8.7                 |
| <b>LEGRAND</b>     | 8.5                | 8                              | 9                   | 8.35                |
| <b>BOURRELY</b>    | 9.5                | 8                              | 6                   | 8.55                |

Les conseillers décident à l'unanimité de retenir l'entreprise CABRIT arrivant en première position.

Le maire rappelle que les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet sont accordées par l'Etat (DGE 2010 et amendes de police 2010).

## **3. VALIDATION DU TRACÉ DU PROJET DE ROUTE DE LA SALLE ET MISE EN PLACE DU PROJET URBAIN PARTENARIAL**

Le maire présente le projet réalisé par le géomètre , qui devra maintenant réaliser le bornage contradictoire ces prochains jours .

Le PUP est une convention que l'on passe entre la mairie et les propriétaires de terrain à urbaniser qui permet de leur faire payer une quote-part des travaux de viabilisation de leurs parcelles. Il faudra donc, une fois le projet de route arrêté , faire réaliser des devis pour décider des modalités des conventions à signer avec les propriétaires concernés .

Ce point sera donc voté à un conseil municipal ultérieur.

## **4. MOTION SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION**

Le maire lit au Conseil municipal le texte de la motion qui sera présentée aux Présidents du Conseil Général du Gard et du SMDE 30 vis à vis des diminutions de financement aux syndicats et de la délégation de la maîtrise d'ouvrage des SIE (Syndicats primaires) au SMDE .

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette motion jointe à cette délibération.

## Questions diverses

- *Pour information, il est possible de se procurer un composteur par foyer pour 15 € pièce auprès de la Communauté de Communes de la Vallée Borgne. Téléphone : 04 66 25 83 41.*
- *Un administré demande s'il serait possible de peindre des noms de jardiniers sur le mur en pierres soutenant le chemin de la mairie. En réponse à sa demande, le conseil municipal pense qu'il est possible de le faire uniquement sur des petits panneaux, qui pourront être accrochés sur ce mur.*
- *Pont du Tiorlet : Une réunion a eu lieu en mairie de l'Estréchure avec Madame le Maire et ses adjoints qui sont d'accord pour inscrire l'acquisition de ce pont au prochain conseil municipal .*
- *Débroussaillage des propriétés : Une note de la préfecture datant du 9 juin 2010 informe sur l'obligation des propriétaires de débroussailler 50 mètres autour de leur habitation en laissant un minimum de 2.5 mètres entre les frondaisons ou houppiers des arbres. En cas de non respect de cette obligation, le maire devrait faire respecter cette règle et faire réaliser les travaux si nécessaire (qui seront ensuite facturés au propriétaire défaillant).*
- *Un administré s'est fait cambrioler au printemps dernier. Cette personne demande si elle peut faire installer une chaîne sur le chemin rural qui dessert sa propriété, à ses frais, pour empêcher les voitures de passer, mais laissant les piétons ou les chevaux passer. Le conseil municipal donne son accord.*
- *Chemin de la Valmy ;Le maire demande au conseil la démarche à entreprendre avec le propriétaire concerné par l'achat des 40 derniers mètres de cette route et la vente d'une plate-forme de retournement . Le maire est mandaté pour négocier cette vente et cet achat à condition que les frais de géomètre et de notaire soient pris en charge par le demandeur .*
- *Une demande de devis doit être réalisée pour l'achat d'une lame de déneigement.*

La séance est levée à 19h25.

**Nous avons appris avec tristesse le décès de  
M. Robert Rossel le 4 novembre 2010 à Alès.  
Toutes les condoléances du Conseil municipal à  
sa famille.**

## TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES S.I.E AU S.M.D.E.

---

Entre 1925 et 1930, les communes rurales du département, à leur très grande majorité, créent des syndicats d'électrification pour l'alimentation en énergie électrique des différentes habitations.

En 1994, le président Cavalier-Bénézet sollicite toutes les collectivités du Gard pour la création d'un syndicat mixte d'électrification départemental.

Deux syndicats et quelques communes refusent d'y adhérer.

Dans ce cadre, les collectivités adhérentes gardent leur maîtrise d'ouvrage ainsi que leur taxe sur l'électricité.

En 2002, le bureau syndical du S.M.D.E. donne la possibilité aux collectivités de transférer leur maîtrise d'ouvrage. Pour ce faire, le syndicat met en place une cellule.

Au printemps 2010, le bureau du SMDE est informé verbalement que le FACÉ risque de nous pénaliser si TOUTES les communes rurales du département n'effectuent pas le transfert de compétence de leur maîtrise d'ouvrage au SMDE.

Lors de la réunion du 15 septembre 2010, les syndicats primaires, ne voulant pas se soumettre à ce dictat, décident à l'unanimité de ne pas transférer leur maîtrise d'ouvrage pour les raisons suivantes :

- Pertes
  - o de l'autonomie dans les priorités de projets
  - o du choix de leur intervenant
  - o des opportunités de coordination et de dialogue
  - o de la réactivité à répondre aux besoins urgents
  - o de la proximité des décideurs
  - o de l'assistance des S.I.E. aux collectivités adhérentes
  - o de la connaissance du terrain et de ses habitants

De plus, nous tenons à préciser certains points :

- Ce transfert est un ILLOGISME de notre part du fait que nous avons attiré l'attention des pouvoirs publics lors de la délocalisation de France Telecom, de la Poste et d'EDF.
- Les syndicats primaires ont un reste à réaliser fin 2009 de 19.000€ par commune alors que le SMDE est à 29.000€ par commune.

- Inutilité d'adhérer du fait que 2 autres syndicats ne font toujours pas partie du SMDE et que l'un ne le souhaite pas (midi libre du 01/07/2010). Pour ne pas être pénalisées TOUTES les collectivités rurales doivent transférer leur maîtrise d'ouvrage.
- Le FACÉ n'a toujours pas écrit au SMDE pour préciser sa position à d'éventuelle restriction de crédit.
- La taxe sur l'électricité perçue par les syndicats est attribuée intégralement à l'investissement. Si cette taxe est reversée aux communes adhérentes comme il a été dit, sera-t-elle dans sa globalité affectée à l'investissement pour les lignes électriques.
- Les charges de personnel du SMDE seront prises en partie par la redevance R<sup>2</sup> donc sur l'investissement (diminution du R<sup>2</sup> pour l'année suivante- la spirale à l'envers) on peut estimer qu'un emploi créé au SMDE provoquerait deux chômeurs en entreprises.
- Les résultats des syndicats départementaux voisins du Gard (Lozère, Ardèche, Aveyron) laissent à désirer – 35 heures d'interruption de courant électrique en Lozère en 2009 pour 3h et demi pour le département du Gard.
- Les syndicats primaires sont un vecteur fort de l'aménagement du territoire qui donnent satisfaction aux maires des communes adhérentes à l'unanimité.

Pourquoi vouloir casser ce qui marche bien, ce qui compte c'est l'efficacité pour la population c'est pour cela que nous avons TOUS été élus.